

Je dédie ce témoignage à mon oncle le rabbin Élie Bloch, frère de ma mère, son épouse Georgette et leur fillette Myriam morts tous les trois à Auschwitz, âgés respectivement de 34, 25 et 6 ans (photo 1).

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le président de l'Association Française pour l'hommage aux Justes de France et aux Gardiens de la Vie, Monsieur le président du Consistoire israélite région Rhône-Alpes, Monsieur le directeur, chers maitres, chers élèves, chers amis, chère famille

Je suis très émue de me trouver dans cette institution 70 ans après que mon père Maurice Dreyfuss alias Masson y ait enseigné. Institution avec laquelle il a entretenu des relations chaleureuses de nombreuses années. Monsieur le directeur m'a prié, de retracer la suite des évènements tragiques qui ont accompagné le trajet de mes parents et dans une certaine mesure également le mien. Circonstances dans lesquelles mon père a trouvé un asile sûr quand le frère Alphonse Poncier a accepté de l'engager sous une fausse identité.

Les survivants de cette époque étant de moins en moins nombreux je me permettrai parfois d'illustrer mon récit de quelques souvenirs d'enfance qui je l'espère sont aussi fidèles que possible de la réalité.

Mon père est né dans un petit village du Haut-Rhin. Il appartenait à une famille installée en Alsace avant son rattachement à la France en 1648. En 1791 les juifs d'Alsace sont émancipés et sont devenus citoyens français. Aîné de sept enfants, fils de petit colporteur devenu plus tard marchand de pommes de terre, mon père est le seul de sa famille à avoir fait

des études universitaires à l'université de Strasbourg et ensuite à avoir suivi les cours d'officier à l'École de cavalerie de Saumur (photo 2).

Il a enseigné la physique et la chimie d'abord à Ribeauvillé, puis à Haguenau qui fut son dernier poste en Alsace.

Officier de réserve il est mobilisé quelques jours en 1938. La mobilisation générale du samedi 2 septembre 1939 a été plus sérieuse. Je crois que ce sont là mes premiers souvenirs. Je me souviens d'une affiche imprimée en noir sur fond jaune (photo 3) et aussi de la fièvre qui entourait la préparation de ce départ. C'était un vendredi, veille de notre shabbat. Les godillots militaires n'étaient pas cirés, et mon père, qui n'était pas un calme, était fort contrarié que maman ne retrouve pas les lacets! Et le voilà parti pour défendre la patrie... Quant à nous, maman et moi, nous avons pris la route de l'Exode, fuyant avec tout un peuple l'invasion allemande. La débâcle nous a conduites, comme des millions d'autres - vers le Sud, le sac au dos, à pied, à cheval et en voiture, pour arriver, après bien des péripéties, à Clermont-Ferrand où mes grands-parents maternels avaient déjà trouvé un refuge.

Le 15 juillet 1940, quelques semaines après l'armistice, alors que les juifs alsaciens étaient partis dans leur grande majorité, l'Alsace annexée à l'Allemagne, ordonne l'expulsion des rares juifs qui restaient et devient le 16 juillet 1940 la première province du Reich, déclarée «Judenrein» vide de Juifs.

Mon père démobilisé nous a rejoint à Clermont-Ferrand. La France est désormais coupée en deux : Zone Nord ou Zone occupée par les allemands, et Zone Sud ou Zone libre, sous l'autorité du gouvernement de Vichy. La vie semblait cependant reprendre ses droits même pour les fugitifs. Mon père est affecté au Lycée de Carcassonne où il commence à enseigner dès la rentrée. Très vite la loi portant Statut des Juifs du 3 octobre 1940 lui enlèvera ses illusions. Le gouvernement de Vichy dirigé par le maréchal Pétain s'attaquera aussi bien aux juifs français qu'aux juifs étrangers.

le texte stipulait entre autre

Art.2. - L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs :

4° Membres des corps enseignants ;

Je ne sais pas si les enseignants juifs devaient se déclarer mais le patronyme Dreyfuss est révélateur et il n'était pas question pour mon père de se dérober.

Mon père quittera son poste le 19 décembre 1940 et de ce fait nous quittons la ville (photo 4). J'y suis revenue en pèlerinage en 2002. J'ai voulu consulter les registres du lycée de cette époque que le jeune proviseur a fort aimablement mis à ma disposition. Les mentions israélite et juif à coté du nom de mon père y figuraient bel et bien. Au proviseur très troublé de ces «découvertes» j'ai répété ce que mon père m'avait raconté. Le proviseur de l' époque en annonçant aux professeurs juifs la décision avilissante de Pétain leur a dit «ou bien vous reviendrez

parmi nous, ou bien nous vous rejoindrons dans l'adversité». Nous sommes donc redevenus des «juifs errants» jusqu'à ce que mon père ait trouvé un emploi provisoire à Bergerac où nous sommes restés jusque vers la fin 42. Ce n'était là qu'un début. D'autres malheurs allaient suivre. Le recensement des juifs en Zone sud est promulgué le 2 juin 1941, et là je me permets une petite digression. Voici le texte de la protestation de mon grand-père à l'annonce de cette mesure. Marié à Berthe Debré, Rabbin en Alsace (photo 5), il avait dû prendre la route de l'exil. Ce texte vous montrera combien la fibre patriotique était profonde (photo 6).

Neuf mois plus tôt, le 27 septembre 1940, ce recensement avait déjà été ordonné par les Allemands en Zone occupée. Les mêmes y imposent en septembre 1941 l'apposition du mot JUIF sur les cartes d'identité et le 29 mai 1942 le port de l'étoile jaune (photo 7). Le gouvernement de Vichy s'oppose au port de l'étoile jaune mais par contre il ordonnera le 11 décembre 1942 l'apposition du mot JUIF sur la carte d'identité de toute personne de race juive (photo 8). C'était la suite logique de la loi du recensement des juifs.

Dans les deux zones les Juifs sont inventoriés, soit par l'étoile, soit par le mot JUIF sur leurs papiers d'identité, soit par les deux. Le terrain était prêt et les mesures les plus rigoureuses, les plus atroces pouvaient désormais être prises contre eux. Des camps de concentration avaient été ouverts dans la France entière, le plus important est Drancy d'où partaient les convois vers les camps d'extermination, dont le plus célèbre est Auschwitz. Les premiers

convois, ceux du 17 mars et du 5 juin 1942 ne comprenaient que des hommes, des juifs étrangers et on pouvait garder l'illusion qu'ils partaient pour des camps de travail à l'Est de l'Europe. Le 3^e convoi du 22 juin 1942, comprenait déjà des femmes et des juifs français, dont un certain nombre d'alsaciens. Le plus grand drame, la rafle dite du Vel d'Hiv eut lieu dans la Zone nord les 16 et 17 juillet 1942. Le but fixé par les Allemands à la police française était l'arrestation de 22000 juifs étrangers. 13150 personnes dont 4115 enfants sont arrêtés. Comme le quota réclamé n'avait pas été atteint, les Allemands exigent du gouvernement de Vichy de compléter. Une grande rafle est donc organisée en Zone sud le 26 août 1942 où on arrêtera surtout les juifs étrangers enfermés dans les camps. Un peu plus de 11000 juifs sont envoyés à Drancy. Le gouvernement de Vichy ne résistera pas aux pressions allemandes de plus en plus brutales. De 1942 à 1944, 70870 déportations vers les camps de la mort, dont plus de 12000 âgés de moins de 12 ans.

Mon père, qui devait se méfier, chercha à me mettre en sécurité. Il réussit à me procurer une autorisation de la Croix-Rouge valable 2 mois pour un séjour en Suisse chez une de ses sœurs. J'ai certainement été une des dernières à avoir traversé la frontière franco-suisse de façon légale. C'est à Moillesulaz, que j'ai été livrée comme un paquet à mon oncle. Un souvenir qui ne m'a jamais quittée, surtout lorsque je traverse à présent cette même frontière sans même montrer de

papiers. J'aurais du revenir le 13 novembre. Tout devait changer le 11 novembre 1942 quand la Zone sud est envahie par les allemands. Par la force des choses je suis restée en Suisse, séparée de mes parents presque deux ans. J'étais alors leur fille unique, et ce fut une épreuve très dure mais qui leur permettait une plus grande liberté d'action.

Je reviens à présent sur les temps forts des souvenirs de mon père, qui débutent en décembre 1942 soit après mon départ. Après l'invasion de la Zone sud par les Allemands, la situation des juifs y devenait de plus en plus précaire. En décembre il effectue deux voyages en Haute-Savoie pour organiser le départ clandestin de certains de ses proches vers la Suisse. Dès son premier voyage mon père a eu recours à des ecclésiastiques: le père Favrat au Juvénat de Ville-la Grand, puis l'abbé Chauplannaz au presbytère d'Annemasse qui le recommande à l'abbé Jolivet curé de Collonges sous Salève. Ils constituaient tout un réseau d'aide aux juifs en danger dont le frère Poncier faisait partie. Plusieurs parmi eux se sont vus attribuer la médaille des Justes parmi les nations de Yad Vashem. C'est lors de ses deux voyages de prospection en Haute-Savoie que le bon abbé Chauplannaz lui suggère une existence quasi-clandestine. Il enseignerait sous une fausse identité dans une institution catholique. Il propose de le recommander au frère Poncier alors directeur de votre institution. Cette proposition a évidemment tout de suite souri à mon père. Sa rencontre avec le frère Poncier a été des plus cordiales et celui-ci lui donne un accord de principe, car il devait encore demander celui de ses supérieurs. Les frères des écoles chrétiennes congrégation fondée par Jean-Baptiste de La Salle, étaient

connus pour cacher dans la discrétion des enfants et quelques maîtres juifs.

Mon père se rend donc immédiatement à Bergerac, où nous résidions encore à cette époque et où un ami catholique, lui procure très rapidement les faux papiers nécessaires (photos 9, 10). Muni de ces faux-papiers il retourne immédiatement à Thonon. Nous étions début 43 et les mesures anti-juives en Zone sud et en Zone nord devenaient de plus en plus menaçantes.

C'est en toute connaissance des risques courus que le frère Poncier l'engage définitivement le 6 janvier 43. Voici le portrait qu'en trace mon père dans ses souvenirs: «Cet homme auquel je dois une gratitude illimitée m'en imposa dès les premiers contacts par sa bonté toute spontanée alliée à une vive intelligence... et qui se distinguait par une très grande modestie». À cette époque et jusqu'en septembre 1943 la Haute-Savoie faisait partie de la zone d'occupation italienne plus tolérante que celles des Allemands. Cependant un arrêté du préfet de la Haute-Savoie, daté du 31 décembre 1942, réclame aux juifs de ne pas se rendre ou résider à Thonon, Évian, Annemasse et autres. Le frère Poncier ne pouvait ignorer cet arrêté, mais passe outre!

La vie s'organise entre Amphion, où mes parents trouvent un petit logement chez la Veuve Chatelain à partir du 15 février (photo 11), et Thonon. Ma mère (fille de rabbin) et mon père étaient très attachés à la tradition de la religion juive, et n'auraient pas négligé ses prescriptions. Ils étaient dans l'obligation de vivre une vie de marranes et habiter loin de l'institution permettrait d'éviter les soupçons. Cette

solution avait été suggérée par le frère Poncier en personne.

Ce dernier devait à plusieurs occasions prouver sa détermination de ne pas céder aux dangers de représailles des Allemands qui avaient remplacé les Italiens en septembre 1943. Le danger était devenu plus proche et les rafles de Juifs sévissaient dans la région. Après l'arrestation dans le collège d'un alsacien nommé Mille-Mulhausen, professeur polyglotte soupçonné à tort d'être juif, celle d'une famille juive à Thonon dont le père grand mutilé de la guerre 14-18 avait perdu ses deux jambes, tous déportés par la suite, il semblait normal à mon père de réévaluer la situation avec le frère Poncier. Celui-ci lui répondit en ces termes: «Si vous voulez quitter par suite de l'insécurité que vous ressentez, vous pouvez le faire très librement, si par contre vous craignez pour ma propre sécurité, sachez que je suis prêt à vous garder et que j'envisage l'avenir avec sérénité». Le 27 mars 1944 le plus jeune frère de mon père, Gaston, est déporté. Nous avons eu le bonheur de le voir revenir d'Auschwitz avec les rares rescapés. Le 22 mai un autre frère de mon père Marcel Dreyfuss (mon cousin Marcel Dreyfuss, président du Consistoire de Lyon, ici présent porte son nom) est abattu par les allemands dans une rue de Lyon à l'âge de 34 ans. C'est un commissaire de police de Lyon, résistant, qui met le frère Poncier au courant du drame. Cet appel téléphonique pouvait être très dangereux pour le frère Poncier, car il dévoilait que Masson était en fait Dreyfuss! À cette époque les conditions de voyage semblaient impossibles, et c'est le frère Poncier qui a fait toutes les démarches nécessaires, pour procurer à mes parents un permis de se déplacer visé par la

Milice et la Gestapo sous le prétexte du décès d'un cousin. Ce n'est qu'à son arrivée à Lyon que mon père a appris les circonstances de la mort de son frère que le frère Poncier lui avait en partie cachées. Les obsèques se sont déroulées le 26 mai au cimetière israélite de La Mouche de Lyon (photo 12). Mon père, enseignant dans l'âme, reviendra à temps pour préparer ses élèves aux épreuves du baccalauréat sans que personne se soit rendu compte de son absence qui correspondait avec la Pentecôte chrétienne et juive et qui avait été tenue secrète par le frère Poncier.

C'est le 14 juillet 1944 au Col de Coux, que j'ai revu mes parents après presque deux ans de séparation (photo 13). Ils venaient de Morzine, moi de Champéry, en Suisse, accompagnée de mes oncle et tante. L'émotion était grande car durant toute cette période mes parents ont craint de ne plus jamais me revoir. Quelques semaines plus tard ils me rejoignaient en Suisse et ensemble nous revenons en France. En août 1944 la Haute-Savoie est libérée, la fin de l'occupation est proche et on s'en réjouit de tout cœur. Par contre l'après-guerre fut très pénible. Les familles anxieuses attendent le retour de leurs déportés. Je me souviens avoir accompagné ma grand-mère chez des rescapés, à la recherche d'un signe de vie des nôtres. Il faut panser les plaies, reprendre une vie si possible normale.

Mon père est réintégré dans l'enseignement public, d'abord au lycée de Vichy, puis en octobre 1945 à Amiens. La vie reprend ses droits et c'est en 1948, à Amiens, qu'est née ma sœur Myriam, du nom de notre cousine assassinée à Auschwitz, ici présente, avec trois de ses sept enfants. Trois de mes quatre

enfants sont également présents accompagnés de leurs conjoints. La descendance de mes parents dépasse à présent la centaine (photos 14, 15). Merci très cher frère Poncier vous y êtes pour quelque chose!

Le frère Poncier, «juste qui a droit à la félicité éternelle» selon les termes de mon père, nous a quittés trop tôt. Mes parents sont décédés, les témoins également. J'ai cependant tenu à ce que le souvenir du frère Poncier soit immortalisé et je suis reconnaissante à tous ceux qui m'ont aidée: Michel Billaudaz qui, entre autres recherches, a découvert aux archives lassaliennes le témoignage manuscrit du frère Maurice Rosset lors de l'inauguration de la Clairière des Justes à Ripaille le 2 nov. 1997 (photo 16) qui recouvre en partie les souvenirs de mon père et ajoute que le frère Poncier avait besoin de la complicité silencieuse des maîtres . Le frère Rosset a confié l'enregistrement de ses souvenirs à Danielle Lemmel qui l'a conservé précieusement espérant qu'il servirait un jour. C'est elle qui m'a conseillé de m'adresser au Consistoire central des Israélites de France. Monsieur Laurent Pichot a droit à l'expression de ma profonde gratitude pour l'organisation de cette émouvante cérémonie. Le frère Poncier a bien mérité la reconnaissance de la communauté juive de France, dommage qu'elle se soit manifestée si tard, heureusement pas trop tard.

Remuer tous ces souvenirs est une épreuve pénible, mais rappeler l'abnégation et l'héroïsme d'hommes courageux et si discrets est une obligation.

Veillez accepter, Monsieur le directeur, un petit souvenir de la part des descendants de Maurice

Masson-Dreyfuss, vivant tous en Israël mais chez qui le lien avec la France est encore bien ancré dans leurs cœurs. Merci à tous, venus de près ou de loin, et merci de m'avoir écouté.